

N/REF : 5/08/2024 15H02 C:000053 I:02333
V/REF : AC/B98487
V/Email reçu le Lundi 05/08/2024 a 15H02

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. PIC
IMMEUBLE : LA PICLAIS - PIC
1-24, RUE DE BROCELIANDE
35600 BAINS SUR OUST

Rennes, le 09 Septembre 2024

Référence Marché : 020009-PBS-001-Lot 7 Bréquigny
LOCALISATION : ALLEE 13 BROCELIANDE - MME MENARD 06 95 73 18 56
LOGEMENT N° 114157, PORTE N°C3, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2
MOTIF : POSE D'UN BARRE DE MAINTIEN DANS LA DOUCHE SUR MUR DE GAUCHE
POSE EN DIAGONALE
Donneur d'ordre : M. B ZOUAD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/08
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE BARRE DE MAINTIEN DANS LA DOUCHE
EMPLACEMENT DETERMINE AVEC L'OCCUPANTE
CONTRÔLE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : NR LCOMPTER Email envoyé le 14/08/24 a 17H14 M. B ZOUAD

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS043-F.P barre relev.30 a 100 cm PVC	1	75,57	75,57
TOTAL H.T.				75,57
T.V.A. a 10,00%				7,55
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>83,12</u>

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.